

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1025

présenté par
M. Le Déaut

ARTICLE 19

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

«La création de plates-formes de recherche sur le stockage électrochimique de l'énergie et les batteries, sur les composants électroniques de puissance, sur les chaînes de traction hybrides et électriques, sur l'écoconstruction, sur la réhabilitation des sols pollués et sur la modélisation de la ville sera facilitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tous les sujets constituent des questions majeures. Consommateurs d'espace et concentrant population et activités, les villes ont un fort impact sur leur environnement proche et lointain. Il existe une forte demande sociale en faveur du cadre de vie en ville.

L'écoconstruction a pour objectif d'économiser l'énergie, le stockage de l'électricité constitue un verrou technologique au développement de l'énergie solaire, la réhabilitation des sols pollués doit permettre d'éviter qu'un département français ne disparaisse tous les 10 ans pour cause d'urbanisation. Ces plates-formes doivent de toute urgence être réalisées en France, si l'on veut éviter d'être « décroché ». Les questions d'électronique de puissance et de traction hybride et électrique sont très importantes.